

En quelques mots : de-ci, de-là

1) Elections législatives et divertissements à la carte

Pour tenter de crédibiliser ses élections législatives, le gouvernement ne se rend même plus compte que ses habituels stratagèmes sont décidément **grosques et désuets à force d'avoir servi**. C'est ainsi, affirme-t-il, — via Abdelaziz Belkhadem ou le ministre de l'Intérieur — que tous les moyens logistiques seront déployés pour que le vote ait lieu dans de bonnes conditions. Massive sera la participation et le peuple fera du 17 mai 2007 une journée de liesse. **La fraude ? Il n'y en aura pas**. Seuls les anti-nationalistes y font allusion. Le gouvernement a bien étudié la question : entre ceux **très rares qui se rendront aux urnes et ceux qui ne se déplacent pas et que l'on fera voter par correspondance** en nom (registre des votants) la mention "a voté" l'abstention et la fraude, marottes des éternels "casseurs et fossoyeurs" ne seront pas au rendez-vous. le 17 mai 2007 ?

Un jour historique qu'on pourra célébrer dans les années à venir entre la journée de l'Arbre et celle de l'Eau...

Les choses "sérieuses" étant du ressort du gouvernement, le citoyen a droit quant à lui à **des divertissements offerts à la carte**. A lui de faire son choix. Ainsi, tandis que sont d'ores et déjà répartis quotas et sièges de la future Assemblée nationale, cooptés les futurs députés nous nous devons quant à nous, "peuple médiocre et sale", (le premier magistrat du pays, A. Bouteflika dans un discours en 2001) **de ne manquer aucun épisode du feuilleton surmédiatisé** mettant face à face le ministre de l'Intérieur et un parti islamiste interdit de participation. Déclaration fracassante de l'un, réponse de l'autre. Dans ce jeu **burlesque**, "il a dit... il a répondu... il a rétorqué... il a répliqué...". il convient surtout de retenir le **message politique du gouvernement** : les législatives sont une chose sérieuse : n'y participe pas qui veut. Voilà en quoi cette joute oratoire est utile pour le gouvernement.

Elle ne l'est pas pour notre avenir et celui de nos enfants, encore moins pour **notre citoyenneté**, lorsqu'on sait que depuis 1999 "l'éméute" et la ru-

deurent les seuls recours pour revendiquer droits et libertés.

L'autre divertissement est le tête-à-tête entre le ministre délégué des Collectivités locales et un ancien émir de l'AIS qui ne cesse de multiplier les déclarations sans que quiconque au niveau de l'Etat s'en émeuve, ou le somme de se taire conformément aux dispositions de la loi (charte sur la "paix") interdisant à tous ceux qui sont impliqués dans la tragédie nationale de faire des déclarations publiques. Après avoir, on s'en souvient crié haut et fort sa fierté d'avoir assassiné des militaires et des civils, le voici qui récidive en déclarant (*EI Djaïr News*, 27 février 2007) "qu'il usera d'un **autre langage** s'il ne venait qu'à être interdit de participation aux législatives". Et le représentant de la République de répondre : **"Lui ou ses compagnons ne participeront pas."** Obsédé par son désir de faire accroire à la **crédibilité** et au **sérieux des législatives**, le gouvernement ne se rend même plus compte qu'il a perdu **lui-même toute crédibilité**. Comment lui accorder celle-ci, lorsqu'un **représentant de la République d'un ministre de souveraineté, de surcroît**, se met au même niveau qu'un "homme" (encore que...) fier d'avoir un **palmarès d'assassin** ? Un émir qui **défie** tout un Etat, qui **menace** celui-ci. Non, décidément ce n'est pas un **divertissement**. C'est un **cauchemar et une écharde** enfoncée un peu plus, chaque jour, dans le corps des familles des victimes du terrorisme.

Cela prouve une fois de plus que le premier magistrat du pays via son chef du gouvernement et ses ministres concernés par les élections, **se soucie essentiellement de son camp : celui des islamistes ayant ou non eu recours à la violence**. Que se passe-t-il dans les coulisses ? Que se dit-il ? Qu'en sortira-t-il ? Cela est une autre histoire dont on prendra connaissance le 18 mai 2007.

Pour l'instant, le gouvernement vend ses législatives par diverses **ruses et manœuvres dilatoires**. Un gouvernement qui recevra bien évidemment la **caution des démocrates** comme une véritable **bouffée d'oxygène**.

Bien entendu, il n'est nullement question de **juger**, ou pis encore, de vouloir **s'ériger en don-**

neuse de leçons. Cependant, force est de rappeler que les précédents ne manquent pas : l'élection d'avril 2004 n'a-t-elle pas eu pour objectif majeur de démontrer qu'avec 85% pour le candidat-président, il n'existait pas **d'opposition démocratique** ? Aurait-on déjà oublié les quotas ridicules distribués par le pouvoir à cette opposition ? (avril 2004).

Cette opposition ne se voit-elle pas interdite d'accès à la télévision et à la radio ?

Cette opposition n'est-elle pas réprimée, humiliée, harcelée ? Aurait-on déjà oublié l'affaire du 8^e congrès du FLN ? C'était le FLN, cela aurait pu être n'importe quelle autre formation politique. Aurait-on déjà oublié les manœuvres de déstabilisation entreprises contre des partis démocrates (MDS) ? Aurait-on déjà oublié les nombreuses fois où le premier magistrat du pays a torqué avec délectation le cou à la Constitution ?

Participer au pouvoir législatif, voire à l'exécutif (j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans une précédente chronique) ne signifie pas **perdre son âme de démocrate**. Reste à savoir néanmoins, ce que l'on **cautionne** : est-ce un changement salutaire vers un véritable pluralisme politique avec divers courants s'exprimant librement dans une Assemblée **indépendante** ? Ne va-t-on pas plutôt cautionner un **homme, le premier magistrat du pays**, lequel ne changera pas son **mode de gouvernance**, ne renoncera pas au **pouvoir personnel qui est le sien** et à ses convictions islamistes ? Ne va-t-on pas cautionner surtout sa **conception du pouvoir législatif** : une Assemblée faite pour **lever la main et dire "oui"** à tout ce que l'exécutif dépose sur son bureau ? Depuis bientôt 8 ans (huit) le chef de l'Etat a utilisé les femmes et les hommes comme de **simples "consommables"**.

Cela ne saurait être occulté car demain nul ne pourra dire : "Je ne savais pas". Il est vrai que l'opposition démocratique peut agir de l'intérieur. Cependant, peut-on le faire lorsqu'on sait d'ores et déjà que le **courant islamiste et conservateur sera majoritaire à l'APN** ?

Il n'aura guère besoin d'avoir ses sigles connus comme MSP ou autres. Il peut être sans barbe, sans

chéchia islamiste. Il faut savoir que c'est le gouvernement qui a besoin de la caution démocratie et non l'inverse. Et s'il était besoin de le prouver, il y aurait lieu de citer ces procès contre le terrorisme inscrits au rôle d'un tribunal criminel d'une cour à l'est d'Alger. Sauf que les condamnés pour terrorisme **l'ont été par contumace** (c'est-à-dire en leur absence). Le message politique est de dire : nonobstant le pardon présidentiel il y a tout de même des procès contre le GSPC. Et pourquoi pas le jugement des auteurs des massacres de Rais, Bentalha en 1997 exclusivement des dispositions de la charte. Tout bonnement parce qu'il n'y aura pas de procès et qu'en septembre 2007 il y aura **prescription**. Et pour nous amuser juste avant les élections, on organise des procès par contumace contre le GSPC pour nous dire : "Il y a un Etat, fort, crédible qui mène une lutte antiterroriste"... et il y a des élections bientôt.

Les magistrats n'y sont pour rien. **Eux jugent et rien d'autre**. La mascarade est politique. Pardonnés, absous, amnistiés, les terroristes islamistes continuent à frapper (7 bombes, 7 faux barrages mis en échec par l'ANP) et sont condamnés par contumace ! Heureusement que le GSPC est combattu sur le terrain par de jeunes officiers et des djounouds de l'ANP. C'est véritablement l'unique réalité en laquelle je crois. Car je sais que l'ANP ne s'amuse pas avec le GSPC : elle le combat au péril de sa vie. Les politiques, quant à eux, continuent — élections obligent — à raconter balivernes et fadaïses. N'entend-on pas le ministre de l'Intérieur affirmer que le nombre des actes terroristes a baissé ? (*Le Soir d'Algérie* du 27 février 2007) compte-t-il les attentats (7 n'est-ce pas suffisant ?) compte-t-il les morts et les blessés ? (nombre officiel bien en deçà du chiffre réel).

Une famille à Ouled-Moussa massacrée par le GSPC ? Ce n'est rien : ce n'étaient que deux personnes (2).

Donc lorsque l'échelle est **entre 2 et 7** il y a une baisse des actes terroristes pour le ministre de l'Intérieur. Quelle importance revêt à ses yeux une vie humaine décapitée par une bombe ou décapitée au couteau ?

Ce n'est pas la ques-

tion qui le taraude, celle des élections est capitale. Le 18 mai au matin, nous nous réveillerons exactement de la même manière que le 18 janvier, le 18 février, le 18 mars, le 18 avril : **rien ne changera pour la citoyenneté. Rien ne changera pour le système**. Au Maghreb, la transition démocratique aujourd'hui est mauritanienne et non algérienne.

2) L'ONU et le débouté d'un pied-noir :

L'affaire mérite sérieusement qu'on y prête attention. Un ancien ressortissant français, ancien pied-noir avait introduit un recours devant le comité des droits de l'Homme des Nations unies pour demander une indemnisation pour avoir, disait-il "perdu ses biens en Algérie". C'était donc l'Etat algérien qui était sommé de lui verser les dommages-intérêts.

Le comité des droits de l'homme a **débouté (rejeté) le requérant et il faut véritablement s'en féliciter pour deux raisons** :

1) Ce débouté fera **jurisprudence** pour les 600 requêtes déposées devant l'organe onusien.

C'est d'ailleurs, le comité des droits de l'homme qui le souligne : "Cette jurisprudence est indispensable pour l'ensemble des pays anciennement colonisés et qui ont recouvré leur indépendance."

2) Ce débouté est une **victoire politique**, car il n'est pas coutumier de voir les **puissants de ce monde** donner raison au tiers-monde. C'est en cela que ce fait méritait d'être évoqué. Et ce n'est que justice.

3) Divers :

1) Récemment, le **président de la République française**, Jacques Chirac, a déclaré (*Liberté* 24 février) que son homologue algérien "est complexe".

Langage diplomatique fort bien choisi pour nous dire que Mohamed Benchicou journaliste et directeur du *Matin* a dressé un **portrait tout à fait juste dans son ouvrage : Bouteflika : une imposture**. Mais au lieu d'écrire imposture il aurait dû choisir : "hâblerie" "tromperie" "bluff". Pour autant, cela ne l'aurait pas mis à l'abri de la prison, car ce que dit ou fait Mohamed Benchicou est **toujours suspicieux... Ce que dit un homologue du chef de**

Par Leïla Aslaoui



l'Etat est forcément amical. On en rit à gorge déployée en hauts lieux !

2) Plaidant à un procès qui se tient à Blida, le président de la commission consultative des droits de l'homme, avocat de son état a comparé celui-ci à l'OCO (en 1982 et non 1988 comme dit par son auteur) et a qualifié les deux affaires de "procès du siècle".

Ayant entendu de nombreuses fois ce défenseur des droits de l'homme s'insurger contre ce qu'il nomme "abus de la détention provisoire", j'aurais parié qu'il aurait plutôt qualifié de procès du siècle "l'affaire Racim" (Mohamed Racim peintre et son épouse assassinés en 1975).

Cinq jeunes gens d'El-Biar avaient été **alors détenus durant sept (7) ans pour se voir acquittés en avril 1984**. Mais peut-être ne s'agissait-il que de préventive d'enfants du peuple... qui ne rentrent pas dans les annales judiciaires du siècle ? Ce défenseur des droits de l'Homme précisait, selon la presse (*EI Watan* 1er mars 2007) que les accusés de l'OCO n'avaient pas eu le droit de se défendre. L'affaire ayant été portée devant le tribunal criminel d'Alger, de Médéa, puis Tizi-Ouzou, à quel procès faisait allusion l'avocat ? Qu'importe !

Le tribunal d'Alger a surtout souvenance de la tentative d'intimidation dont il fut l'objet avant même la première audience lorsque des parents de l'un des accusés furent sommés par le même tribunal de retirer leurs uniformes d'officiers de l'ANP s'ils désiraient assister au procès.

C'était en 1982. Enfin, le même défenseur des droits de l'Homme a déclaré ne pas être féministe. Cet aveu est-il compatible avec la défense des droits humains dont ceux de la femme ?

L. A.